Informations de base

1996/0910(CNS) CNS - Procédure de consultation Décision	Procédure caduque ou retirée
Accord EEE: modification de l'annexe XIII (transport et cabotage maritime) **Subject** 3.20.03 Transport maritime de personnes et frêt 6.40.01 Relations avec les pays de l'EEE/AELE	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
RELA Relations économiques extérieures		

Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
TRAN Transports et tourisme	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	

Conseil de l'Union européenne

Formation du Conseil	Réunions	Date
Transports, télécommunications et énergie	2059	1997-12-10

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
22/03/1996	Publication de la proposition législative	SEC(1996)0436	Résumé
24/05/1996	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
28/05/1996	Vote en commission		
23/06/1997	Fin de la procédure au Parlement		
10/12/1997	Débat au Conseil		

Informations techniques

Référence de la procédure	1996/0910(CNS)

Type de procédure	CNS - Procédure de consultation
Sous-type de procédure	Note thématique
Instrument législatif	Décision
Base juridique	Règlement du Parlement EP 52-p1 Traité CE (avant Amsterdam) E 098 Traité CE (avant Amsterdam) E 000
État de la procédure	Procédure caduque ou retirée
Dossier de la commission	RELA/4/07861

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique		T4-0325/1996 JO C 198 08.07.1996, p. 0018-0025	18/06/1996	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base législatif	SEC(1996)0436	22/03/1996	Résumé

Informations complémentaires

Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	

Accord EEE: modification de l'annexe XIII (transport et cabotage maritime)

1996/0910(CNS) - 22/03/1996 - Document de base législatif

-OBJECTIF : extension du règlement CEE n°3577/92 sur le cabotage maritime à l'EEE. -CONTENU : Dans le cadre de l'extension de la législation communautaire à l'EEE, le présent projet de décision du comité mixte de l'EEE vise à étendre le règlement CEE n°3577/92 sur le cabotage maritime (libre circulation des services aux transports maritimes à l'intérieur des Etats membres) faisant partie du paquet dit "intérimaire" (acquis adopté entre la signature et l'entrée en vigueur de l'EEE) et qui aurait déjà dû être incorporé à l'acquis EEE depuis septembre 1995. Ce retard s'explique par le fait que le projet comporte certaines adaptations par rapport au règlement communautaire (dont le fait que la dérogation temporaire faite à l'article 1 du règlement n'est pas applicable aux Etats de l'AELE, ni à tout nouvel Etat membre de l'Union). Il a dès lors dû être renvoyé devant le Conseil afin qu'il arrête la position de la Communauté, conformément au règlement 2894/94 du Conseil relatif au dispositions à prendre pour la mise en oeuvre de l'accord EEE. Il convient maintenant au Conseil d'adopter sans retard le projet après avis du PE.

Accord EEE: modification de l'annexe XIII (transport et cabotage maritime)

1996/0910(CNS) - 18/06/1996 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

Le Parlement européen a approuvé cette proposition sans modification.